AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

214C0025
FR0010211615-FS0009

6 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

QUOTIUM TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier du 2 janvier 2014, la société par actions simplifiée Technologies[1] (84-88 boulevard de la Mission Marchand, 92411 Courbevoie cedex), a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 janvier 2014, les seuils de 95% et 90% du capital et des droits de vote de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et détenir 1 199 727 actions QUOTIUM TECHNOLOGIES représentant 2 399 454 droits de vote, soit 72,60% du capital et 83,84% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES[3].

[1] Contrôlée par M. Michel Tibérini.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 652 406 actions représentant 2 862 067 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus visé par l'AMF le 19 juillet 2012 sous le n° 12-369.